



PREREQUIS/PUBLIC

- Aucun prérequis.
- Personnel intervenant dans le domaine de la propreté et des services associés réalisant des techniques mécanisées de remise en état de sols.



DUREE

14 heures



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, travaux en sous-groupe, exercices pratiques spécifiques à l'entreprise, démonstrations et essais.
- Matériel (mis à disposition par l'entreprise) : chariot de lavage, monobrosse basse vitesse, produit décapant, seaux, balais, aspirateur à eau, balai trapèze et microfibre, serpillère et chiffon, pulvérisateur, raclette de sol, EPI, protocoles.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.
- Intervenant : professionnel du nettoyage et formateur « Agent de Propreté et d'Hygiène ».



MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- QCM.
- Mise en situation.
- Questionnaire de satisfaction.



OBJECTIFS

- Mieux connaître et différencier la nature des sols souples.
- Maîtriser la technique de décapage au mouillé.
- Appliquer les produits de nettoyage adéquats.
- Entretenir et vérifier son matériel.



PROGRAMME

- 1) Identifier les différents types de revêtements et leurs caractéristiques
 - Les sols plastiques souples et semi-rigides.
 - Les sols caoutchouc.
 - Les sols linoléum.

- 2) Identifier les produits de décapage au mouillé
 - Les décapants au mouillé avec ou sans rinçage.
 - La neutralisation.
- 3) Utiliser une monobrosse adaptée et l'entretenir
 - Les règles de sécurité et d'utilisation, consignes de sécurité
 - Les différents organes et accessoires de la machine.
 - Les couleurs des disques et leurs usages.
 - Mise en pratique, manipulation de la machine
 - La maintenance et l'entretien de la monobrosse.
- 4) Organiser et appliquer les opérations
 - Mettre en œuvre le décapage au mouillé avec chimie et sans chimie et respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
 - Respecter les gestes et postures adaptés.
 - Pose d'une émulsion de protection selon besoin.



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 10 pers) : dates et horaires choix. La formation doit avoir lieu sur le site de l'entreprise.
- En inter-entreprises : pas de session inter.



TARIF

Nous consulter.



ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.



TAUX DE REUSSITE

100%



TAUX DE SATISFACTION

75%